

AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ RELATIVES AU CAPITAL ET AUX VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE – UTILISATION DES AUTORISATIONS

AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 NOVEMBRE 2019

<u>N° de résolution</u>	<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Montant autorisé</u>	<u>Plafond global</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u>
24	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux, dont l'acquisition définitive est conditionnée à des conditions de performance, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (sous condition suspensive)	Dans la limite de 0,6% du capital social de la Société	N/a	38 mois	

AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2020

<u>N° de résolution</u>	<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Montant autorisé</u>	<u>Plafond global</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u>
12	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	Prix d'achat maximal par action : 40 euros hors frais d'acquisition Montant cumulé des acquisitions : 250 millions d'euros Détenion maximum : 10% du capital social	Ce montant constitue un plafond maximal global affecté au programme de rachat d'actions.	18 mois	Prix d'achat par action : 33,282€ Nombre total d'actions : 1 846 648 Montant cumulé des acquisitions : 30 919 723,83 € Pourcentage de détention du capital social : Non significatif. (14 573 actions au 5 mai 2021)
14	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec	20% du capital social + 300M€ en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance	Le Plafond Global de 20% constitue un plafond global maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 14 ^{ème} résolution et	26 mois	-

<u>N° de résolution</u>	<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Montant autorisé</u>	<u>Plafond global</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u>
	maintien du droit préférentiel de souscription	- Fixation d'un Plafond Global de 20% du capital social	de celles conférées en vertu des 15 ^{ème} , 16 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 20 ^{ème} , 21 ^{ème} et 22 ^{ème} résolutions.		
15	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (autre que l'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)	10% du capital social + 300M€ en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance	Imputée sur le Plafond Global de la 14 ^{ème} résolution	26 mois	
16	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs	10% du capital + 300M€ en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance	Imputée sur le Plafond Global de la 14 ^{ème} résolution et sur le sous-plafond de la 15 ^{ème} résolution	26 mois	

<u>N° de résolution</u>	<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Montant autorisé</u>	<u>Plafond global</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u>
17	Autorisation au conseil d'administration en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités décidées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an.	Relative aux 15 ^{ème} et 16 ^{ème} résolutions Dans la limite de 10% du capital social de la Société	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, ainsi que du Plafond Global fixé par la 14 ^{ème} résolution	26 mois	
18	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (soit à ce jour 15% de l'émission initiale)	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, ainsi que du Plafond Global fixé par la 14 ^{ème} résolution	26 mois	
19	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Plafond fixé à la somme pouvant être légalement incorporée	Non imputée sur le Plafond Global de la 14 ^{ème} résolution	26 mois	
20	Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	Dans la limite de 10% du capital social de la Société	Imputée sur le Plafond Global de la 14 ^{ème} résolution et sur le sous-plafond de la 15 ^{ème} résolution	26 mois	

<u>N° de résolution</u>	<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Montant autorisé</u>	<u>Plafond global</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u>
21	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société	Dans la limite de 10% du capital social de la Société	Imputée sur le Plafond Global de la 14 ^{me} résolution et sur le sous-plafond de la 15 ^{ème} résolution	26 mois	
22	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel à leur profit, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	Dans la limite de 1% du capital social de la Société	Imputée sur le Plafond Global de la 14 ^{ème} résolution et sur le sous-plafond de la 15 ^{ème} résolution	26 mois	
23	Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	Dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois	N/A	18 mois	